

Rendez-vous dans l'une des **16 antennes de la Région** proche de chez vous, pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.



Déposez votre dossier entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 juillet 2024 sur <https://aides.hautsdefrance.fr>

Informations et accompagnement

0 800 026 080 Service & appel gratuits

Retrouvons-nous sur



hautsdefrance.fr

151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX
Accès métro : Lille Grand Palais - Tél. : 33+(0)374270000 - Fax. : 33+(0)374270005



Région
Hauts-de-France

LA RÉGION
SOUTIEN T CEUX
QUI TRAVAILLENT

Aide à la garde d'enfant(s)



© Michaël Lachant / Région Hauts-de-France - Août 2023

VOUS TRAVAILLEZ ET DEVEZ FAIRE GARDER VOS ENFANTS ?

La Région a créé l'aide à la garde d'enfants pour vous aider à concilier vie professionnelle et vie familiale.



POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE

- Être domicilié en Hauts-de-France
- Faire garder votre enfant de moins de 3 ans en Hauts-de-France ou dans un département limitrophe
- Recourir à mode de garde déclaré* pour exercer une activité professionnelle et/ou suivre une formation professionnelle qualifiante
- Durée de garde supérieure de 20h au moins/semaine

Famille avec deux actifs	Famille monoparentale
Justifier d'une activité professionnelle pour les deux parents, ou d'une attestation de formation professionnelle qualifiante** (durée supérieure ou égale à 2 mois)	Justifier d'une activité professionnelle ou d'une attestation de formation professionnelle qualifiante** (supérieure ou égale à 2 mois).
Revenu net mensuel hors primes et 13 ^e mois inférieur à 4 059 euros	Revenu net mensuel hors primes et 13 ^e mois inférieur à 2 706 euros.

* Le terme "mode de garde déclaré" signifie que la structure d'accueil (accueil collectif ou accueil individuel de type assistante maternelle) est agréée par la Caisse d'Allocations Familiales.

** Formation dont l'objectif est de se former à un métier par l'obtention d'un diplôme ou d'une certification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (N° RNCP à fournir).



MONTANT DE L'AIDE

- **20 € par enfant et par mois** pour une famille composée de 2 parents.
- **30 € par enfant et par mois** pour une famille monoparentale.
- Supplément de 10 € par enfant en situation de handicap et/ou de 10 € dès lors que l'un des parents est en situation de handicap.



MODALITÉS

Comment faire ?

Déposez une demande sur la plateforme :

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/authentication>

Besoin d'aide ou de renseignements ?

Rendez-vous dans l'une des antennes de la Région proche de chez vous pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

<https://www.hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales>

Le numéro vert régional gratuit est à votre disposition le lundi de 09h30 à 17h30, et du mardi au vendredi de 08h30 à 17h30.

0 800 026 080 Service & appel gratuits

Contact mail :

age-infos@hautdefrance.fr

